

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1990

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 24 septembre 1990 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, M. HUMBERT B., M. HIRSCH (à partir de 18 h 40), M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY (à partir de 18 h 40), M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU (à partir de 18 h 40), M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT (à partir de 18 h 30), M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (jusqu'à 18 h 30), M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, Mme CUENIN, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN (jusqu'à 18 h 30), M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : Mme MADER, M. HIRSCH (jusqu'à 18 h 40), M. ANTONY (jusqu'à 18 h 40), M. MATHIEU (jusqu'à 18 h 40), M. JEANNEROT (jusqu'à 18 h 30), M. FOUSSERET, Mme DUFAY (à partir de 18 h 30), Mlle ZILLI, M. TOURRAIN (à partir de 18 h 30), M. MAILLARD, M. BAS.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : Mme MADER, M. FOUSSERET, Mme DUFAY (à partir de 18 h 30), Mlle ZILLI, M. TOURRAIN (à partir de 18 h 30).

Mandataires : Mme CUENIN, M. BOICHARD, Mme KUNSTLER (à partir de 18 h 30), Mme BULTOT, M. HUMBERT J.F. (à partir de 18 h 30).

Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Député-Maire a informé l'Assemblée Communale de la démission, pour raisons professionnelles, de Mme CHRISTELLE. Son successeur, Claude GIRARD sera installé dans ses fonctions lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris ensuite les décisions suivantes :

1. Conseil Municipal :

a) Démission de M. ROUSSEAUX, Conseiller Municipal - Installation de M. ALAUZET

M. le Député-Maire, au nom du Conseil Municipal et M. TOURRAIN au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon», ont souhaité la bienvenue à M. ALAUZET du groupe «Les Verts - Besançon Écologie» et ont salué la décision de M. ROUSSEAUX qui part exercer ses fonctions en Centre Afrique. M. ALAUZET remplacera M. ROUSSEAUX dans les commissions et délégations auxquelles celui-ci siégeait.

b) Délégation aux affaires économiques - Information du Conseil Municipal

M. le Député-Maire a informé l'Assemblée Communale que M. l'Adjoint PONÇOT sera désormais chargé de la délégation aux affaires économiques, qui s'ajoutera à ses attributions actuelles en matière d'urbanisme et d'action foncière.

c) Institut Universitaire de Technologie - Conseil d'Administration - Désignation d'un suppléant au représentant de la Ville de Besançon

A l'unanimité, M. Jean MILLE, Conseiller Municipal, a été désigné comme suppléant pour siéger comme délégué de la Ville au Conseil d'Administration de cet établissement.

2. Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Adopté à l'unanimité.

3. Marchés 1991 de fournitures de bureau, scolaires, denrées alimentaires, effets d'habillement

Adopté à l'unanimité.

4. Comptabilité - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

5. Comptabilité - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

6. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

7. Comptabilité :

a) Ouvertures de crédits au budget supplémentaire - Virements de crédits des comptes de dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

b) Contingent d'aide sociale - Crédit complémentaire

Adopté à l'unanimité.

8. ZAC de Planoise - Aménagement - Avance de trésorerie de 3,2 MF à la SEDD - Convention

Adopté à l'unanimité.

9. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) - Modification du budget primitif (budget annexe)

Adopté à l'unanimité.

10. Garanties d'emprunts :

a) Office Public d'HLM du Doubs - Réhabilitation de 116 logements rues Claudel et Haag - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 2 500 000 F auprès de la CDC

Adopté à l'unanimité.

b) Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation de 12 appartements dans les immeubles 52 -54 rue Battant - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 3 700 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 14 janvier 1983

Adopté à l'unanimité.

c) Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation et construction de logements rue des Frères Mercier - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 7 300 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 14 janvier 1983

Adopté à l'unanimité.

d) Centre Communal d'Action Sociale - Investissements 1989 reportés en 1990 - Garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts de 650 000 F auprès du Crédit Agricole Mutuel du Doubs

Adopté à l'unanimité.

11. Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives

Adopté à l'unanimité.

12. Subventions :

a) aux associations diverses et de quartiers

Adopté à l'unanimité.

- Club d'Oriental Comtois	1 500 F
- Balise 25	1 500 F
- Prévention Routière	9 500 F
- Echel 25	6 000 F

- ASPTT	2 000 F
- Les Chenestrels	10 000 F
- Comité de Quartier de Bregille	24 000 F
- Comité de Quartier de Saint-Claude	36 000 F
- Rackham	5 000 F

b) aux associations à caractère social

- Amis de l'Hôpital	2 500 F
- Association des Vieux Travailleurs	8 000 F
- Association Tutélaire des Inadaptés de Besançon	1 100 F
- Amis de Bellevaux	1 400 F
- Comité Alexis Danan	2 000 F
- Planoise Entraide	2 000 F
- Distraction des Malades	1 700 F
- Besançon Accueil	1 000 F
- Lutte contre la solitude	1 500 F
- AD Veuves Civiles chefs de famille	2 000 F
- Famille d'Accueil du Doubs	1 500 F
- Service Œcuménique d'Entraide (CIMADE)	1 000 F
- UN des Amis et Familles de malades mentaux	2 000 F
- Fédération Nationale des Accidentés et Handicapés du Travail	2 000 F
- Collectif Homosexuel Franche-Comté	3 000 F
- Antenne Petite Enfance	2 000 F
- Entraide des Pupilles de l'État	3 500 F
- Mouvement du Nid	2 000 F
- Ariane	1 000 F
- Familles Monoparentales	2 500 F
- Confédération Syndicale du Cadre de Vie	6 800 F
- Secours Populaire Français	7 500 F
- La Palmeraie	3 000 F
- MRAP	7 000 F
- UFCS (Union Féminine Civile et Sociale)	8 000 F
- SOS Amitié	10 000 F
- Association Familles de Besançon	14 000 F
- Solidarité Femmes	14 000 F
- AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Accueil des Réfugiés)	7 000 F
- CRIDF (Centre Régional d'Information des Droits des Femmes)	50 000 F
- AATEM (Association Accueil aux Travailleurs Étrangers et Migrants)	30 000 F
- Œuvre Comtoise Protection Jeune Fille	95 000 F
- Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon	65 000 F
- Centre d'Amélioration du Logement	150 000 F

- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Doubs)	8 000 F
- INTERMED' BESANCON (ASSIB)	12 000 F

c) Opération humanitaire et d'échanges avec la Roumanie - Accueil d'un groupe de jeunes de Parva en juillet 1990 - Subvention à l'Association Jumelages Roumanie pour la prise en charge de leur déplacement

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 F à cette association.

d) du secteur animation socio-culturelle - Formation et Emploi des Jeunes - Prévention

Adopté à l'unanimité.

- Groupement d'Intérêt Économique «Point + Entreprises»	310 000 F
- MJC	30 000 F

e) à l'Association Cré-Entreprendre

Adopté à l'unanimité. Une subvention de 100 000 F est attribuée à cette association. L'Adjoint délégué à l'animation socio-culturelle, formation, prévention, représentera la Ville au sein de cette association.

f) pour ravalements de façades

Adopté à l'unanimité.

- M. DE PIREY	13 536 F
- Société WEIL	10 232 F
- M. GENTOT	9 265 F
- M. NUSS	13 010 F

soit 10 % du montant des travaux.

g) aux organismes de formation à caractère économique

- CREDES	25 310 F
- CIDERES	25 310 F
- CREFIC	5 840 F

Cette proposition est adoptée à la majorité (7 voix contre et 1 abstention).

h) à l'Association Franche-Comté Consommateurs

Adopté à l'unanimité. Une subvention de 2 850 F est attribuée à cette association.

i) au sport amateur - 2^{ème} répartition et reliquat élus

Adopté à l'unanimité.

CLUBS	Cotation	Rappel subventions printemps 1990				Subventions automne			Total club autonome	Reliquat Élus	Total club année 1990
		Fonct. (40,00 F/Pt)	Subv. except.	Comp. Nation.	Total Printemps	Fonct. 35,25	Comp. Nation.	Org. Comp. Nation.			
AFFB	70,00	2 800,00			2 800,00	2 467,00			3 967,00	1 500,00	6 767,00
ARB	161,00	6 440,00			6 440,00	5 675,00			8 175,00	2 500,00	14 615,00
ASC Escale Fontaine Ecu	110,00	4 400,00			4 400,00	3 877,00			6 377,00	2 500,00	10 777,00
ASC Montrapon La Butte	210,00	8 400,00			8 400,00	7 402,00			12 402,00	5 000,00	20 802,00
ASC Tilleroyes	30,00	1 200,00			1 200,00	1 057,00			1 857,00	800,00	3 057,00
ASC Velotte	70,00	2 800,00			2 800,00	2 467,00			4 467,00	2 000,00	7 267,00
ASC Yougoslaves	30,00	1 200,00			1 200,00	1 057,00			1 557,00	500,00	2 757,00
AS Orchamps	110,00	4 400,00			4 400,00	3 877,00			6 877,00	3 000,00	11 277,00
ASPTT	Prestations				0,00				0,00		0,00
ASPTT	Prestations				0,00				0,00		0,00
ASPTT	Prestations				0,00			2 970,00	2 970,00		2 970,00
ASPTT	Prestations				0,00			0,00	0,00		0,00
ASPTT	444,00	17 760,00			17 760,00	15 651,00			15 651,00		33 411,00
ASPTT	Prestations				0,00				0,00		0,00
ASPTT	Prestations				0,00				0,00		0,00
ASPTT	Prestations			7 020,00	7 020,00			22 500,00	25 500,00		32 520,00
									44 121,00		68 901,00
									TOTAL CLUB OMNISPORTS ASPTT		
AS Portugais	90,00	3 600,00			3 600,00	3 172,00			4 172,00	1 000,00	7 772,00
ASQP	175,00	7 000,00			14 020,00	6 168,00			35 168,00	20 000,00	49 188,00
ASQP Basket	80,00	3 200,00			3 200,00	2 820,00		9 000,00	4 320,00	1 500,00	7 520,00
AM CB	78,00	3 120,00			3 120,00	2 749,00			6 249,00	3 500,00	9 369,00
Aqua Sport	42,50	1 700,00			1 700,00	1 498,00			1 498,00		3 198,00
Arc Club	38,00	1 520,00			1 520,00	1 339,00			2 539,00	1 200,00	4 059,00
BBC	34,00	1 360,00			1 360,00	1 198,00			2 198,00	1 000,00	3 558,00
BB Comté	190,00	7 600,00			32 170,00	6 697,00		25 560,00	32 257,00		64 427,00
BKBC	Forfait	1 040,00			1 040,00				0,00		1 040,00
BRC	29,70	1 188,00			1 188,00	1 046,00			1 046,00		2 234,00
BRC	63,90	2 556,00			6 336,00	2 252,00			4 682,00		11 018,00
BRC	40,00	1 600,00			1 600,00	1 410,00		2 430,00	1 410,00		3 010,00
BRC	340,00	13 600,00	41 422,00		69 062,00	11 985,00		21 060,00	33 045,00		102 107,00
BRC	54,00	2 160,00			2 160,00	1 903,00			1 903,00		4 063,00
BRC	93,00	3 720,00			3 720,00	3 278,00			3 278,00		6 998,00
BRC	145,00	5 800,00			5 800,00	5 111,00		3 000,00	8 111,00		13 911,00
									53 475,00		143 341,00
									TOTAL CLUB OMNISPORTS BRC		

CLUBS	Cotation	Rappel subventions printemps 1990				Subventions automne			Total club autonome	Reliquat Élus	Total club année 1990
		Fonct. (40,00 F/Pt)	Subv. except.	Comp. Nation.	Total Printemps	Fonct. 35,25	Comp. Nation.	Org. Comp. Nation.			
BSC	90,00	3 600,00			3 600,00	3 172,00		6 172,00	3 000,00	9 772,00	
BSC	140,00	5 600,00			5 600,00	4 935,00		4 935,00		10 535,00	
					TOTAL CLUB OMNISPORTS BSC			11 107,00		20 307,00	
BUC	Forfait				0,00			0,00		0,00	
BUC	Forfait				0,00			0,00		0,00	
BUC	Forfait				0,00			0,00		0,00	
BUC	Forfait		7 020,00		7 020,00			0,00		7 020,00	
BUC	Forfait	2 914,00			2 914,00			0,00		2 914,00	
					TOTAL CLUB OMNISPORTS BUC			0,00		9 934,00	
Balaise 25	30,00	1 200,00			1 200,00	1 057,00		2 057,00	1 000,00	3 257,00	
Baseball Club	122,00	4 880,00			8 390,00	4 300,00	9 000,00	13 300,00		21 690,00	
Besaçon Saint-Ferjeux FC	200,00	8 000,00		3 510,00		7 050,00		13 050,00	6 000,00	13 050,00	
Besaçon Vol Libre	1 ^{ère} année				0,00			0,00		0,00	
Budo Club	23,10	924,00			924,00	814,00		1 814,00	1 000,00	2 738,00	
CAF	Forfait	23 693,00			23 693,00			0,00		23 693,00	
CBSG	90,00	3 600,00	50 000,00	14 040,00	67 640,00	3 172,00	14 040,00	22 212,00	5 000,00	89 852,00	
CBSG	15,00	600,00			600,00	528,00		528,00		1 128,00	
CBSG	15,00	600,00			600,00	528,00		528,00		1 128,00	
					TOTAL CLUB OMNISPORTS CBSG			23 268,00		92 108,00	
C. École Parachutisme	Forfait	2 048,00			2 048,00			0,00		2 048,00	
CMB	90,00	3 600,00	3 000,00	2 000,00	8 600,00	3 172,00		6 672,00	1 500,00	15 272,00	
C. Orientation Comtois	28,00	1 120,00			1 120,00	987,00		1 487,00	500,00	2 607,00	
CPB	130,00	5 200,00		3 000,00	8 200,00	4 582,00		9 582,00		17 782,00	
CTPB	Renonce				0,00			0,00		0,00	
Centrafricains	21,00	840,00			840,00	740,00		740,00		1 580,00	
Centre Médico Sportif	Forfait	6 636,00			6 636,00			0,00		6 636,00	
Centre Omnisports	Prestations				0,00			5 000,00		5 000,00	
Cercle Suisse	30,00	1 200,00			1 200,00	1 057,00		1 057,00		2 257,00	
District Besaçon Pétaque	Forfait	3 460,00			3 460,00			0,00		3 460,00	
DOJO	202,62	8 104,00	7 419,00	1 000,00	16 523,00	7 142,00		8 642,00	1 500,00	25 165,00	
Don Quichotte	40,00	1 600,00			1 600,00	1 410,00		1 910,00	500,00	3 510,00	
ERRAPS	Prestations				0,00			0,00		0,00	

CLUBS	Cotation	Rappel subventions printemps 1990				Subventions automne			Total club autonome	Reliquat Élus	Total club année 1990
		Fonct. (40,00 F/Pt)	Subv. except.	Comp. Nation.	Total Printemps	Fonct. 35,25	Comp. Nation.	Org. Comp. Nation.			
ESB	344,00	13 760,00		49 140,00	62 900,00	12 126,00	49 140,00	5 000,00	66 266,00		129 166,00
ES Magellan	10,00	400,00			400,00	352,00			352,00		752,00
Étrier Bisontin	Forfait	4 006,00			4 006,00				1 000,00	1 000,00	5 006,00
FCBB	100,00	4 000,00			4 000,00	3 525,00			5 025,00	1 500,00	9 025,00
Centre demi-fond	Hors délais							2 000,00	2 000,00		2 000,00
Gant d'Or	102,00	4 080,00			4 080,00	3 595,00			5 095,00	1 500,00	9 175,00
Gentlemen	1 ^{ère} année				0,00				0,00		0,00
Indépendante Comtoise	378,00	15 120,00			15 120,00	13 324,00			16 324,00	3 000,00	31 444,00
Jeunesse de Palente	Forfait	3 064,00			3 064,00				2 000,00	2 000,00	5 064,00
Judo Club	15,18	607,00			607,00	535,00			535,00		1 142,00
La Citadelle	Forfait	2 428,00			2 428,00				2 000,00	2 000,00	4 428,00
La Française	16,00	640,00		1 000,00	1 640,00	564,00			5 064,00	4 500,00	6 704,00
La Saint-Claude	196,00	7 840,00			7 840,00	6 909,00			9 909,00	3 000,00	17 749,00
Les Bisons	Hors délais				0,00		4 500,00		4 500,00		4 500,00
Marocains	10,00	400,00			400,00	352,00			352,00		752,00
OB	196,00	7 840,00		14 040,00	21 880,00	6 909,00	14 040,00	2 000,00	22 949,00		44 829,00
OCB	24,00	960,00			960,00	846,00			1 346,00	500,00	2 306
PSB	29,40	1 176,00	35 409,00		36 585,00	1 036,00		2 000,00	5 036,00	2 000,00	41 621,00
PSB	16,00	640,00			640,00	564,00			564,00		1 204,00
PSB	390,00	15 600,00		3 510,00	19 110,00	13 747,00			13 747,00		32 857,00
PSB	354,00	14 160,00	5 500,00		19 660,00	12 478,00			12 478,00		32 138,00
PSB	49,00	1 960,00			1 960,00	1 727,00			1 727,00		3 687,00
									33 552,00		111 507,00
Palmerie	1 ^{ère} année				0,00				0,00		0,00
Planoise Karaté Academy	25,41	1 016,00			1 016,00	895,00			895,00		1 911,00
Promo Aviation Comtoise	Club privé				0,00				0,00		0,00
ROB	104,00	4 160,00			4 160,00	3 666,00			5 166,00	1 500,00	9 326,00
SNB	402,00	16 080,00			16 080,00	14 170,00			14 170,00		30 250,00
SNB	110,00	4 400,00	32 347,00	5 000,00	41 747,00	3 877,00			3 877,00		45 624,00
SNB	289,00	11 560,00			11 560,00	10 187,00		3 000,00	13 187,00		24 747,00
									31 234,00		100 621,00

CLUBS	Cotation	Rappel subventions printemps 1990						Subventions automne			Total club automne	Reliquat Élus	Total club année 1990
		Fonct. (40,00 F/Pt)	Subv. except.	Comp. Nation.	Total Printemps	Fonct. 35,25	Comp. Nation.	Org. Comp. Nation.					
Tennis de table Planoise	44,00	1 760,00			1 760,00	1 551,00			2 551,00	1 000,00	4 311,00		
Tri Action	34,00	1 360,00			1 360,00	1 198,00			2 698,00	1 500,00	4 058,00		
UCB	36,00	1 440,00			1 440,00	1 269,00			2 769,00	1 500,00	4 209,00		
UNSS	100,00	4 000,00			4 000,00	3 525,00			5 525,00	2 000,00	9 525,00		
USEP	120,00	4 800,00			4 800,00	4 230,00		5 000,00	14 230,00	5 000,00	19 030,00		
US Port Douvot	30,00	1 200,00			1 200,00	1 057,00			1 557,00	500,00	2 757,00		
US Prés de Vaux	70,00	2 800,00			2 800,00	2 467,00			3 967,00	1 500,00	6 767,00		
Union Bouliste	Forfait	3 460,00			3 460,00	0,00			0,00		3 460,00		
UTINAMI	192,00	7 680,00			7 680,00	6 768,00			7 768,00	1 000,00	15 448,00		
VBCB	110,00	4 400,00			4 400,00	3 877,00		13 500,00	20 377,00	3 000,00	27 777,00		
Volant Bisontin	122,00	4 880,00			4 880,00	4 300,00			6 300,00	2 000,00	11 180,00		
TOTAUX	8 012,81				707 807,00	282 428,00		187 740,00	614 668,00	107 500,00	1 322 475,00		

j) Contrats d'Objectifs - 1^{ère} répartition au sport de haut niveau - Saison 1990-1991

Adopté à l'unanimité.

SPORTS COLLECTIFS :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
OB	Nle 2	Rugby	50 000 F
ESB Féminin	Nle 1	Handball	187 500 F
ESB Masculin	Nle 1B	Handball	237 500 F
BRC	Div. 3	Football	462 250 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-ball	187 500 F
CBSG	Nle 2	Hockey sur glace	25 000 F

SPORTS INDIVIDUELS :

CPB	Lutte	25 000 F
SNB	Canoë-Kayak	50 000 F

13. Développement Social des Quartiers Palente/Ochamps - Aménagement d'un parc public 12 rue de la Famille - Demande de subvention au Conseil Général

Adopté à l'unanimité. Coût des travaux : 1 500 000 F.

14. Développement Social des Quartiers Montrapon - Fontaine Ecu - Construction d'une cuisine extérieure et d'un auvent 24 bis rue de Fontaine Ecu

Adopté à l'unanimité. Coût des travaux : 180 000 F TTC financés par la CAF (72 000 F TTC), le Conseil Général, l'OP HLM et le coût LCR pour le solde.

15. Développement Social des Quartiers Orchamps/Palente/Brulard - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Demande de subventions à l'État et à la Région

Ce projet, estimé à 432 000 F TTC dont 255 910 F à la charge de la Ville est adopté à l'unanimité.

16. Politique du logement à Besançon

M. l'Adjoint TISSOT a exposé la politique de l'habitat à Besançon ; il a défini les objectifs (augmenter et diversifier l'offre, améliorer la qualité de l'habitat, réaliser l'équilibre entre la ville et la périphérie), la méthode de travail (mise en place d'un observatoire local du logement, concertation accrue pour un partenariat actif, développer la participation des locataires...), les moyens (négociation d'une convention Ville/habitat avec l'État, outils, politique foncière à mener, politique de peuplement à définir avec les organismes logeurs).

16 bis. Création d'un habitat adapté - Signature d'un accord cadre et d'une convention avec les différents organismes

Adopté à l'unanimité.

17. Réaffectations de subventions et participations :

a) Secteur culturel

Adopté à l'unanimité.

b) Prévention Planoise - Action Jeunes et Médias

Adopté à l'unanimité.

c) Conservatoire National de Région et Administration Générale - Réaffectations de recettes

Adopté à l'unanimité.

d) Gestion des déchets - Rencontre entre les villes franc-comtoises membres de l'ASCOMADE et leurs villes jumelées - Réaffectation d'une subvention du Conseil des Communes et Régions d'Europe de 385 000 F

Adopté à l'unanimité.

18. Pépinière «Point + Entreprises» - Approbation du projet d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Économique

Ce projet dont le coût est estimé à 302 000 F TTC est adopté à l'unanimité.

19. Renouvellement de la convention liant la Ville de Besançon au Comité de Quartier de Rosemont-Saint-Ferjeux

Adopté à l'unanimité.

20. Patinoire Municipale - Saison 1990 - 1991 - Fixation des tarifs - Modificatif à la délibération du 25 juin 1990

Le tarif entrée enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans) est fixé à l'unanimité à 10,50 F.

21. Piscine couverte Municipale - Concession du bar pour la saison 1990-1991

Adopté à l'unanimité.

22. Sapeurs-Pompiers :

a) Règlement d'attribution de l'indemnité de logement fixée par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 1985 - Modification du règlement

Adopté à l'unanimité.

b) Aménagement de logements en dortoirs

Adopté à l'unanimité.

23. Assurance dommage aux biens - École Helvétie - Incendie du 23 février 1990 - Indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité.

24. Casino de Besançon La Mouillère - Exploitation des jeux du 1^{er} janvier 1990 au 31 décembre 1993 - Cahier des charges - Renouvellement de l'avis du Conseil Municipal

Avis favorable unanime.

25. Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée - Adhésion de la Ville (ODAS) et désignation de son représentant

Adopté à l'unanimité. La Ville sera représentée au Conseil d'Administration par M. le Député-Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué aux Affaires Sociales, M. JEANNEROT.

26. Association Intercommunale pour l'Aménagement de la RN 83 - Adhésion de la Ville

Adopté à l'unanimité. La Ville sera représentée au Conseil d'Administration par M. le Député-Maire.

27. GRETA - Travaux d'aménagement groupe scolaire Brossolette - Financement des travaux - Convention - Demande de subvention à la Région

Ce projet dont le coût est estimé à 225 000 F TTC est adopté à l'unanimité. Le GRETA participera pour 112 500 F soit 50 % de la dépense.

28. Immeuble communal 41 B, chemin de Valentin - Location précaire au profit de la Société ASSITECH

Adopté à l'unanimité.

29. Zone Artisanale des Montarmots :

a) Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire : MM. JEANNIN Georges et Daniel - Remboursement du prêt contracté pour financer l'aménagement de la zone

Adopté à l'unanimité.

b) Aliénation de terrain à la Société de plomberie-zinguerie GROSOT, 6 rue des Frères Mercier

Adopté à l'unanimité.

30. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 26 avril 1990 au 25 août 1990

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

31. Acquisitions immobilières :

a) M. et Mme EL BEZE Alain, chemin des Journaux et chemin des Champs Nardin

Adopté à l'unanimité.

b) M. et Mme DAVID Claude et Mme MOUSTACHE, rue Colsenet

Adopté à l'unanimité.

c) Mme VITTOT Roland, chemin des Ragots

Adopté à l'unanimité.

d) M. ALBRECHT Michel, chemin de Valentin

Adopté à l'unanimité.

e) SCI l'Oasis - Consorts CHATELAIN - Voie de desserte du 5^{ème} Lycée

Adopté à l'unanimité.

f) Mme MOUNIE Annie, ZAC des Planches

Adopté à l'unanimité.

g) Consorts BILLARD - Extension du camping de Chalezeule

Adopté à l'unanimité.

h) Mme RÉGNIER Paulette, rue Bernard de Palissy

Adopté à l'unanimité.

32. Aliénation de terrain à la SCI GHB, 75 rue des Granges

Adopté à la majorité (3 voix contre).

33. ZAC Saint-Laurent - Résultat de l'enquête publique et approbation du dossier de réalisation - Approbation du programme des équipements publics

Adopté à l'unanimité.

34. Rocade Nors-Ouest de Besançon (études - acquisitions) - Convention avec l'État

Adopté à la majorité (5 voix contre - 1 abstention).

35. Projet Rivière - Étude pour l'aménagement des berges - Demandes de subventions de l'État et de l'Agence de Bassin

Adopté à l'unanimité.

36. Église Notre-Dame - Réfection couverture clocher et bas-côtés - Passation des marchés

Adopté à l'unanimité.

37. Palais Granvelle - Musée du Temps :

- a) Programme muséographique - Indemnisation des concurrents

Adopté à la majorité (2 voix contre - 2 abstentions).

- b) Choix des candidats admis à concourir

Adopté à la majorité (2 voix contre - 2 abstentions).

38. Forêts communales - Programme des coupes de bois 1990-1991 - Vente d'automne 1990

Adopté à l'unanimité.

39. Assainissement :

- a) Collecteur rive gauche ouvrage Battant - Subvention

Adopté à l'unanimité.

- b) Opérations individualisées - Réaffectation budgétaire

Adopté à l'unanimité.

40. Eau - Déplacement de canalisations rue Midol et avenue du Commandant Marceau

Adopté à l'unanimité.

41. Économies d'énergie - Défense de l'environnement - Contrat voiture en forme

Adopté à l'unanimité.

42. Stationnement payant - Extension secteur de l'Helvétie

Adopté à l'unanimité.

43. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Avenant au contrat d'exploitation

Adopté à l'unanimité.

44. Chauffage urbain de Planoise - Modification du contrat d'affermage - Modification du contrat passé avec le Bureau d'Études BETURE - Modification de la convention de cession de chaleur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères

Adopté à l'unanimité.

45. Développement Économique - Promotion de la Ville de Besançon - Participation au Salon «S'implanter»

Adopté à l'unanimité.

46. Communication - Rentrée scolaire

M. l'Adjoint VUILLEMIN, délégué à l'Enseignement et aux Œuvres Scolaires, a fait à l'Assemblée le point sur la rentrée scolaire 1990 à Besançon.

47. Affaires diverses - Interpellations

a) Affaire BAUDRY / Ville de Besançon - Autorisation au Maire à introduire un recours en appel du jugement du Tribunal Administratif du 12 juillet 1990

Adopté à l'unanimité.

b) Circulation et sécurité routière

M. NACHIN, Conseiller Municipal du groupe «Les Verts - Besançon Écologie» a interpellé M. le Député-Maire sur les problèmes de circulation et sécurité routière à Besançon

M. le Député-Maire a répondu sur les différents points évoqués et précise que la cellule de sécurité routière de la Ville de Besançon examinait actuellement les actions à entreprendre en ce domaine.

c) L'avenir du commerce à Besançon

M. Michel JACQUEMIN, Conseiller Municipal du groupe «Une Ambition pour Besançon» a interpellé M. le Député-Maire sur l'avenir du commerce à Besançon. M. le Député-Maire a rappelé la stratégie de la Ville en ce domaine et évoqué plus particulièrement :

- les travaux en cours du groupe de travail sur le commerce au centre-ville,
- l'état du dossier de la ZAC privée de Châteaufarine.

La séance est levée à 21 heures 10.

Hôtel de Ville, le 26 septembre 1990
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 26 septembre 1990
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,